

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°235

**CIRCULAIRE CHIMIE** 

*Le 28 janvier 2014* 

## L'accord de branche « Mutuelle » évolue...

Le 22 janvier 2014 s'est tenue la 16ème réunion (groupes techniques compris) de négociations d'un projet d'accord mutuelle dans la branche chimie.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) a souhaité un "dialogue social riche" pour finaliser la négociation, et a rappelé les différentes mutations législatives depuis le début des négociations (mai 2012), qui ont conduit à certaines difficultés supplémentaires pour l'instauration d'échanges fructueux ...

Aujourd'hui, la taxe de 7% sur tous les accords pourrait évoluer à 14% sur les accords dits "non responsables".

En revanche les contrats responsables conduiraient à réduire le taux de remboursement de certaines prestations, laissant ainsi un <u>reste à charge</u> plus important pour les salariés et leur famille.

Par ailleurs, les entreprises restent dans l'attente du décret concernant la réécriture de la taxe du forfait social de 8% pour les entreprises de moins de 10 salariés et de 20 % pour les autres.

<u>Dernière info</u>: Si la "désignation" des prestataires n'est plus d'actualité, la recommandation nouvelle formule pourrait faire place à une "labellisation". Toutefois l'incertitude demeure encore dans l'attente d'une loi ou d'un décret sur le sujet.

Dans son élan la chambre patronale nous a demandé de nous prononcer sur les 4 points suivants, afin de continuer la négociation...:

- Sélection organismes
- Modalités tarifications
- Répartition
- Type de couverture.

Force Ouvrière à fait les propositions suivantes :

<u>Type de couverture</u> : Confort.

<u>Modalités tarifications</u> : Famille unique

<u>Répartition</u> : 60 % minimum patronale

<u>Sélection organismes</u> : Mutex - Malakoff Médéric - AG2R.

~~~~~

L'UIC nous a informé que Malakoff Médéric et Mutex vont être contactés pour savoir si une « labellisation » est possible, car il n'y aura pas de recommandations (sic).

Il va leur être demandé de faire une offre commune lors de la prochaine réunion paritaire technique du 13 février 2014.

La contribution patronale sera au minimum de 50 % (sur toutes les formules)

Les entreprises pourront avoir le choix entre tarif unique, seul ou seul /duo/ famille

L'UIC nous informe que son choix du régime de base est un 1er pas au regard de l'incertitude des évolutions législatives...

La Fédéchimie Force Ouvrière ne manquera pas de continuer à tenir informés ses syndicats de l'évolution des négociations sur le sujet.